



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 mai 2025 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : Nathalie Thauvette  
Marcelina Jugureanu

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Claude-Marc Raymond  
Réal Langlais  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général  
M<sup>e</sup> Luc Drouin, greffier  
M<sup>me</sup> Nathalie Trottier, directrice du Service  
de l'aménagement du territoire

### ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du projet de règlement
  - 4.1 Règlement n° 901-42 modifiant le règlement de zonage n° 901
5. Période de questions - Personnes dans la salle
6. Période de questions - Internautes
7. Levée de la séance

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 04.

2025-05-177

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet le 5 mai dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### RÈGLEMENT N° 901-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 901-42 modifiant le règlement de zonage n° 901.

M<sup>me</sup> Nathalie Trottier, directrice du Service de l'aménagement du territoire, présente et explique l'objet et la portée du règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Elle mentionne que le projet de règlement n° 901-42 est susceptible d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, le maire invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ledit projet de règlement n° 901-42, mais il constate qu'aucune personne n'assiste à la présente séance extraordinaire.

### PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présence séance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2025-05-178

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Christian Ouellette, maire

---

Luc Drouin, greffier